

 Montréal, le 3 décembre 2019

# Père Noël, je voudrais t’aider… même si je suis en fauteuil roulant

Cher Père Noël, chaque année, le 3 décembre, se tient la Journée internationale des personnes handicapées. Attendu que tu vieillis et que les enfants sont impatients, j’aimerais te donner un coup de main, mais pour ça, j’aurais besoin que tu leur expliques que je dois pouvoir accéder aux magasins. Aujourd’hui, avec toutes ses marches devant tant de commerces, pas moyen d'y arriver. Papa Noël, je sais que tu passes par la cheminée alors toi les marches, c’est pas ton souci, c’est plus lorsque que tu te promènes avec la Mère Noël et que les enfants sont en poussette. Je t’explique 2 affaires pour que tu comprennes ma demande de cadeau cette année, comme ça je pourrais rejoindre ta gang de lutins !

Fin 1970, le Code de construction impose enfin l’accessibilité aux grands bâtiments, genre écoles, CHSLD, etc. Dès le départ, il faut mettre à jour les bâtiments construits avant. De discours en promesses, rendus en 2004, rien n’a bougé. C’est alors que débattant de la Loi des personnes handicapées, le ministre, un certain monsieur Couillard, s’insurge : « le propriétaire a refusé d’aménager une rampe d’accessibilité pour paraplégiques, pour des raisons, disait-il, esthétiques. C’est quelque chose, hein, qu’on ait encore à faire face à ces attitudes-là ? (…) Bien, voilà. Alors, il s’agit de s’assurer que ce propriétaire, dans le cadre de cette loi et du règlement qui sera déterminé par le ministre, devra le faire, là. » Le « là » devait être fixé avant fin 2007. Mais le « là » n’est pas là, le rapport d’analyse payé gros prix lui est sorti en 2006 mais pas le règlement. Par chance, en 2017, la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) est enfin désignée pour faire ce règlement. Mais, après réflexion, la RBQ doit changer sa loi pour faire le règlement. Comme cadeau préélectoral, une loi propose en 2018 le changement tant désiré… Mais, surprise ! Le projet est aboli à la rentrée pour cause d’élections (à date fixe) en octobre. Depuis ce temps, d’allers-retours en transferts de dossier, j’attends encore pour pouvoir t’aider.

En mars 2017, je découvre dans le budget du Québec un autre cadeau préélectoral : le programme Petits établissements accessibles (PEA) créé pour améliorer l’accessibilité des personnes handicapées aux petits établissements, comme les commerces de ma rue. C’est la Société d’habitation du Québec (SHQ) qui s’en occupera. Manque de chance, ça prend un changement de loi, car habitation ne rime pas avec commerce, la SHQ ne peut rien faire sans changer sa loi… L’année d’après, la loi est changée et avant l’été 2018, la SHQ entame des négociations avec les municipalités pour que le programme soit en place partout au Québec dès la rentrée. Mais, surprise ! De nouveau, des élections (à date fixe) tombent en octobre et il n’y a plus de ministre pour signer les papiers, tout est gelé. Depuis ce temps, les allers-retours et transferts de dossier continuent et j’attends encore de pouvoir t’aider… Plusieurs villes, comme Montréal et Québec n’ont toujours pas mis en œuvre le PEA…

Cette année, tu as fait un beau cadeau à mon gouvernement pour qu’il fasse des cadeaux à tout le monde. Pourrais-tu faire en sorte que ma place pour Noël 2020, ça ne soit plus dehors à regarder à travers la vitrine les autres magasiner mais que je puisse rejoindre ta gang de lutins et t’aider ?